

Renouée du Japon :

(*Fallopia japonica*)



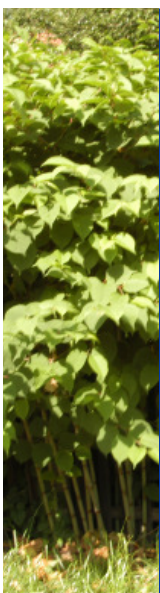
Parmi les 100 pires espèces envahissantes au monde selon l'Union mondiale pour la nature (UICN), la Renouée du Japon est un véritable fléau. Originaires d'Asie, elle a été introduite au Québec au 19^e siècle. Elle a développé un système de colonisation qui en fait une menace pour nos écosystèmes et la biodiversité. Ses racines, sous forme de rhizome, sécrètent une toxine qui empêche les autres végétaux de croître. De plus, sa rapidité de croissance et sa facilité à se reproduire font d'elle une plante très agressive. En effet, un simple fragment de tige ou de rhizome peut donner naissance à un nouveau plant. Ses robustes tiges peuvent même percer les toiles de piscine et s'insérer dans les fissures de l'asphalte et ses rhizomes peuvent demeurer en dormance pendant 10 ans! L'éradication de cette plante est pratiquement impossible. De nombreuses recherches sont en cours afin de trouver de bonnes méthodes de lutte.



La Renouée du Japon atteint généralement entre 2 et 4 mètres de hauteur avec un feuillage très dense. Ses feuilles sont alternes, lisses et non dentées. Elles mesurent environ 10 à 25 centimètres de longueur.

La Renouée du Japon possède des tiges creuses et robustes, qui ressemblent aux tiges d'un bambou. Elles sont vertes tachetées de rouge et peuvent atteindre un diamètre de 4cm.

À la fin septembre, la Renouée du Japon produit de petites fleurs blanches regroupées en panicules. Ses racines peuvent s'étendre jusqu'à 2 mètres de profondeur et 7 mètres latéralement.



COMMENT INTERVENIR ?

1. Coupez les tiges au ras du sol, sous le premier nœud et ce à tous les 3 semaines environ. Soyez patient, vous devrez continuer votre lutte plusieurs années avant d'en être réellement débarrassée.
2. Vous pouvez aussi appliquer une toile imperméable noire sur la zone à décontaminer afin d'empêcher les repousses.
3. Prenez soin de mettre les résidus dans un sac à ordures et d'en disposer lors de la collecte de déchets.
4. Si vous en remarquez dans un de nos parcs ou espaces publics, contactez le service de l'urbanisme afin de nous en informer (514-453-1751 poste 252).

ATTENTION!

- Ne pas planter, acheter, échanger ou vendre.
- Ne pas arracher, ses racines sont trop profondes.
- Ne pas composter les résidus.
- Ne pas jeter les résidus dans la nature.

PHOTOS: Titre et fleur- WikimediaImage, pixabay.com; Feuille et tige- Michael GASPERL, wikimedia commons; Encart à gauche- Christian HUMMERT, wikimedia commons.

